



PETANQUE

2^e CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

PASSION PETANQUE FRANCAISE – VILLE DE FREJUS

Phase finale le vendredi 12 mai

Règlement du Challenge

Bulletin à renvoyer accompagné du montant de l'inscription à :

PASSION PETANQUE FRANCAISE

JEAN CASALE

La Calanque d'or - 368 Boulevard du Sémaphore
83700 Le Dramont - Saint-Raphaël

CONTACTS :

Chef de projet : Jean Casale (+33 6 35 28 37 01)

Coordinateur des opérations : Fabien Sgarra (+33 6 81 55 55 22)

ppfcomm@gmail.com

Règlement par chèque à l'ordre de Passion Pétanque Française :

1 équipe : 100€

2 équipes : 160€

+ 40€ par équipe supplémentaire

Merci de nous préciser l'adresse de facturation pour la gestion de votre comptabilité

ARTICLE 1 :

L'Association Passion Pétanque Française et la ville de Fréjus organisent du 15 avril au 12 mai 2017, un Challenge Entreprises par équipe de 3 joueurs. Les équipes mixtes sont autorisées. La

compétition est parrainée par les champions du monde Henri Lacroix et Dylan Rocher. La compétition respectera le règlement sportif de la FFPJP.

ARTICLE 2 :

Le Challenge Entreprises concerne les entreprises inscrites au RCS et au Répertoire des Métiers, les collectivités, les organismes publics et les clubs d'entreprises. Il ne concerne pas les clubs sportifs. L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s ou non-licencié(e)s de la FFPJP. Les apprentis (CAP, BEP), Bac ou contrat Pro en alternance sont autorisés à jouer avec leur société.

ARTICLE 3 :

La compétition se déroulera en deux phases. Une phase qualificative du 15 avril au 12 mai 2017 qui se déroulera sur les terrains de la Place de la République à Fréjus et une phase finale le vendredi 12 mai 2017 en ouverture du Gentleman du 2^e Festival International Laurent Barbero/Ville de Fréjus.

ARTICLE 4 :

Le montant de l'inscription par équipe est fixé à 100 euros (160€ pour deux équipes + 40€ par équipe supplémentaire) et payable par chèque à l'ordre de PPF. Chaque équipe devra remplir avec soin le formulaire d'inscription disponible sur les sites de l'office du tourisme de la ville de Fréjus et de Passion Pétanque Française (www.petanquefrancaise.com) en indiquant:
le nom de l'entreprise
la composition de l'équipe (en précisant les joueurs(euses) licencié(e)s)
les coordonnées du capitaine d'équipe

ARTICLE 5 :

Il est expressément rappelé que les joueurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité civile.

ARTICLE 6 :

Les équipes doivent se présenter à la table de marque de PPF, Place de la République (boulevard de la Libération à Fréjus, face à La Poste) au minimum un quart d'heure avant le début de leur compétition.

ARTICLE 7 :

La première phase de la compétition se déroulera en poules de 4 équipes. Chaque équipe disputera au minimum 3 parties en 13 points par journée de compétition. En fonction du nombre d'équipes inscrites, il est possible de disputer au moins 2 tours pour espérer se qualifier pour la phase finale. Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant. En cas d'égalité, le point-avantage particulier (score entre les deux équipes concernées) sera décisif.

ARTICLE 8 :

Les meilleures équipes de la phase qualificative seront invitées à participer à la phase finale du Challenge Entreprises le vendredi 12 mai.

ARTICLE 9 :

Chaque équipe pourra porter une tenue au nom de son entreprise. PPF invite et conseille aux équipes de jouer avec une tenue homogène (maillot).

ARTICLE 10 :

La remise des récompenses du Challenge Entreprises aura lieu en fin d'après-midi, le vendredi 12 mai 2017, en ouverture du Gentleman du Festival International Laurent Barbero/Ville de Fréjus. Le classement final et les photos seront disponibles sur le site de PPF.

ARTICLE 11 :

En cas d'annulation par l'entreprise de sa participation au Challenge Entreprises, il n'est prévu aucun remboursement.

ARTICLE 12 :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des joueurs, les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler les rencontres.

ARTICLE 13 :

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant les jours de compétition.

ARTICLE 14 :

Chaque joueur devra amener son matériel (boules). PPF fournira les bouchons de jeu. Nous conseillons à chaque équipe de se munir d'un appareil de mesure (3 ou 5 mètres).

ARTICLE 15 :

Les équipes pourront solliciter un officiel PPF afin de mesurer un point ou une distance de jeu.

ARTICLE 16 :

A l'issue de chaque tour de poules, un cocktail dînatoire sera offert aux participants par Passion Pétanque Française.

ARTICLE 17 :

Droit d'image. « J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que leurs ayants-droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Challenge Entreprises, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

ARTICLE 18 :

Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation du Challenge. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés dans le cadre de prospection ou d'envoi d'informations.

ARTICLE 19 :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Le capitaine d'équipe est ainsi habilité à signer le règlement au nom des 3 joueurs.

Je soussigné, capitaine de l'équipe
accepte toutes les conditions et toutes les clauses du règlement du 2^e Challenge Entreprises.

Fait à....., le2017

Signature et cachet de l'entreprise

